



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

08 Octobre 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIHL du 08 Octobre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL92/ SHRU N° 2020-62	22.09.2020	Arrêté préfectoral portant autorisation de démolition de 72 logements locatifs sociaux situés 2, 3, 4 place Le Vau à Asnières-sur-Seine, appartenant à Immobilière du Moulin Vert	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

**Arrêté préfectoral DRIHL 92 - SHRU n° 2020 – 62 du 22 septembre 2020
portant autorisation de démolition de 72 logements locatifs sociaux
situés 2, 3, 4 place Le Vau à Asnières-sur-Seine, appartenant à Immobilière
du Moulin Vert**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.443-15-1, et R.443-17 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire N°2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux ;

Vu le dossier complet de demande d'autorisation de démolir déposé le 16 septembre 2020 par IMMOBILIERE DU MOULIN VERT ;

Considérant que la demande d'autorisation de démolir respecte les termes de la circulaire sus-mentionnée du 15 novembre 2001 ;

Considérant la nécessité d'établir un avenant à la convention APL n°3672 en date du 24 décembre 2010, en raison de la démolition de 72 logements dépendant de l'immeuble sis 2, 3, 4 place Le Vau ;

Vu le rapport en date du 22 septembre 2020 de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Ile de France, Directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et sur proposition ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La démolition d'un immeuble représentant 72 logements locatifs sociaux, et situés au 2, 3, 4 place Le Vau à Asnières-sur-Seine, appartenant à Immobilière du Moulin Vert, est autorisée.

ARTICLE 2 : La convention APL n° 3672 portant sur plusieurs immeubles de 500 logements sis 1 et 5 à 13 rue Hardouin Mansart, 2, 3, 4 place Le Vau, 1 à 16 allée Soufflot et 1 Square Chalgrin à Asnières-sur-Seine, appartenant à Immobilière du Moulin Vert, devra faire l'objet d'un avenant suite à la présente autorisation de démolition.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts- de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Ile de France, Directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 22 Septembre 2020

Le Préfet

Laurent HOTTIAUX

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>